



**Conseil Economique
et Social**

**Distr.
GENERALE**

**TRANS/AC.6/15
28 juillet 1998**

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet
d'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieure 1/
(Huitième session, Genève,
12-14 octobre 1998)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION 2/ 3/ 4/

**qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève,
le lundi 12 octobre 1998, à 10 heures**

Président : M. R. van Dijk (Pays-Bas)

Vice-Président : M. G. Kafka (Autriche)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa septième session
TRANS/AC.6/14 et -/Corr.1-MD/INT(98)17
3. Elaboration du projet d'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
 - a) Accord
TRANS/AC.6/14/Add.1-MD/INT(98)17/
Add.1
TRANS/AC.6/1998/13-MD/INT(98)16
TRANS/AC.6/R.9-MD/INT(96)14
TRANS/AC.6/1998/14-MD/INT(98)18
TRANS/AC.6/1997/4-MD/INT(97)7
TRANS/AC.6/1998/9-MD/INT(98)11

- b) Annexes relatives aux dispositions transitoires TRANS/AC.6/R.8-MD/INT(96)12
- c) Annexe 2 TRANS/AC.6/14/Add.1-MD/INT(98)17/Add.1
TRANS/AC.6/1997/5-MD/INT(97)8
4. Programme de travail
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport

Notes explicatives

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Selon l'usage, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Organisation du temps de travail

Le secrétariat propose que le temps de travail soit réparti comme suit :

lundi 12 octobre	10h-13h: 14h30-17h30:	Plénière, avec interprétation Groupe de rédaction
mardi 13 octobre	9h30 - 12h30 13h30-15h30 16h-19h :	Plénière, avec interprétation Groupe de rédaction Plénière, avec interprétation
mercredi 14 octobre	9h30 - 12h30 : 14h30 - 17h30 :	Plénière Plénière.

Le Groupe de rédaction travaillera en anglais seulement et ne devra comporter qu'un représentant par délégation.

2. ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR SA SEPTIÈME SESSION

Le Groupe de travail a déjà adopté les paragraphes 1 à 73 du rapport sur sa septième session (TRANS/AC.6/14 et -/Corr.1-MD/INT(98)17). Le Groupe de travail souhaitera éventuellement examiner les paragraphes 74 à 92 et les adopter. L'annexe pourrait être examinée sous les points 3 a) et c).

3. ELABORATION D'UN PROJET D'ACCORD EUROPEEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTERIEURES

Documents de référence : TRANS/AC.6/2-MD/INT(96)4, TRANS/AC.6/4-MD/INT(96)11 et -/Add.1-MD/INT(96)11/Add.1, TRANS/AC.6/6 et -/Add.1-MD/INT(97)2, TRANS/AC.6/8-MD/INT(97)9 et -/Add.1-MD/INT(97)9/Add.1, TRANS/AC.6/10-MD/INT(97)11, TRANS/AC.6/12-MD/INT(98)4, TRANS/AC.6/14 et -/Corr.1-MD/INT(98)17 (Rapport du Groupe de travail sur ses sessions précédentes)

a) Accord proprement dit

TRANS/AC.6/14/Add.1-MD/INT(98)17/Add.1 (Secrétariat)

Texte consolidé du Projet d'Accord

TRANS/AC.6/R.9-MD/INT(96)14 (Secrétariat)

(Liste des Etats concernés par le réseau AGN de
voies navigables d'importance internationale)

TRANS/AC.6/1998(13)-MD/INT(98)16
(France)

Définitions

TRANS/AC.6/1998/14-MD/INT(98)18 (Secrétariat)

Participation à l'Accord ADN

TRANS/AC.6/1997/4-MD/INT(97)7
(Commission du Danube)

Articles 2, 8 et 11

TRANS/AC.6/1998/9-MD/INT(98)11
(Secrétariat)

Commentaires sur le document
TRANS/AC.6/8/Add.1.

b) Annexes relatives aux dispositions transitoires

TRANS/AC.6/R.8-MD/INT(96)12
(Autriche)

Annexes 3 et 4

c) Annexe 2

TRANS/AC.6/14/Add.1-MD/INT(98)17/Add.1 (Secrétariat)

Texte consolidé du Projet d'Accord
(chapitres 1 et 4)

TRANS/AC.6/1997/5-MD/INT(97)8
(CCNR)

Chapitres 2, 3 et 5

4. PROGRAMME DE TRAVAIL

Le Groupe de travail souhaitera peut-être définir précisément son programme de travail pour sa neuvième session.

5. QUESTIONS DIVERSES

Aucun document n'a été présenté à ce jour au titre de ce point.

6. ADOPTION DU RAPPORT

Le Groupe de travail voudra peut-être adopter le rapport sur sa huitième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat, ou préférera examiner ce rapport et l'adopter au cours de la neuvième session.

1/ Conformément aux décisions du Comité des transports intérieurs, l'organisation des travaux de ce groupe est assurée conjointement par les secrétariats de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) (Voir TRANS/R.421 pour le détail des arrangements).

2/ Diffusé par la CCNR sous la cote MD/INT(98)19.

3/ La documentation peut être consultée dans la langue originale sur le site Internet suivant :
<http://www.unece.org/trans/danger/danger/htm>.

4/ Modifications apportées au service des salles de réunion :

Suite à la décision prise par le Directeur de la Division des services de conférence de l'ONUG le 26 février 1996, dans un souci d'économie, les documents de référence et de présession ne sont plus distribués en salle. Les délégations sont priées de bien vouloir se munir d'exemplaires qui leur ont été diffusés avant la session et de les conserver pendant toute la session. Les documents qu'elles n'auraient éventuellement pas reçus peuvent être réclamés au bureau C.111 du Palais des Nations. En outre, crayons et papier ne sont plus disponibles dans les salles.
